

Direction des ressources humaines, des  
communications et des affaires juridiques

**DESTINATAIRES :** Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITEURS :** Isabelle Dubé, chef du service santé, sécurité et mieux-être

**DATE :** 30 avril 2021

**OBJET :** **NOUVELLES NORMES D'ISOLEMENT SPÉCIFIQUES AUX  
TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

---

De nouvelles règles ont récemment été émises par l'Institut national de la santé publique (INSPQ) qui touchent directement les directives en lien avec les recommandations d'isolement du personnel du CISSS des Laurentides.

Nous vous les rendons disponibles pour consultation et demandant toutefois de toujours confirmer les orientations auprès du Service de santé, sécurité et mieux-être.

[INSPQ - Recommandations pour la levée des mesures d'isolement des travailleurs du CISSS](#)  
[INSPQ - Prise en charge des travailleurs de la santé dans les milieux de soins](#)

Ces règles sont applicables dès maintenant.

## IMPORTANT

Pour toutes questions relatives aux documents ci-haut et pour toute question en lien avec la COVID-19 (retrait, isolement préventif, bulle familiale qui présente un symptôme ou qui a été en contact étroit avec un cas positif ou qui est en attente d'un test de dépistage, etc.), nous vous demandons de **toujours contacter le Service de santé, sécurité et mieux-être afin que l'isolement ou le retour au travail respecte ces nouvelles normes.**

Composez le 450 432-2777 poste 22683 (faire 3 fois le 1).

Merci de votre collaboration.